

# CONDITIONS PARTICULIÈRES AU SERVICE TRACK & LOC

# TRACK & LOC SERVICE SPECIAL TERMS AND CONDITIONS

## DÉFINITION DU SERVICE

Track & Loc est un service à valeur ajoutée fourni par CLS. Il est dédié à l'amélioration de la géolocalisation basée sur les données de lumière obtenues par les marques archives (aussi appelées tags) déployées sur les animaux marins. Le cœur du service est le traitement avancé de la donnée lumière contrainte par des informations auxiliaires (telle que la température à la surface de la mer) pour améliorer la géolocalisation. Le service est décliné en deux types de services :

**Track & Loc avec Argos** : ce service s'applique quand le tag transmet ses données par Argos. Le service couvre les transmissions Argos, l'acquisition des données à partir de la base de données Argos, le traitement avancé de géolocalisation et l'envoi des résultats au client en plus des données brutes. Ce forfait est particulièrement bien adapté aux clients qui sont sur le point de déployer des pop-up tags sur les animaux marins.

**Track & Loc Rétroactif** s'applique quand il n'y a aucune acquisition de données par Argos ou quand celle-ci a déjà été payée. Le service inclut le traitement avancé de géolocalisation et l'envoi des résultats au client en plus des données brutes. Ce service est adapté pour toutes données provenant des marques archives internes et des pop-up tags ayant déjà transmis leurs données par Argos ou ayant été récupérés en mer.

## CLAUSES APPLICABLES AU SERVICE TRACK & LOC AVEC ARGOS

### CLAUSE 1.1 – SOUSCRIPTION AU SERVICE

Les clients souscrivant au service Track & Loc avec Argos doivent avoir un programme Argos dans lequel les numéros ID des tags sont bien enregistrés. Le client recevra un contrat ainsi qu'une facture correspondant aux frais d'enregistrement au service. Le contrat prendra effet dès que celui-ci aura été signé et retourné à CLS et que les frais d'enregistrement auront été payés.

### CLAUSE 1.2 – LIMITES DU SERVICE

CLS ne pourra être tenue responsable de la qualité des données brutes obtenues des tags pour toutes raisons hors de la portée de CLS, en particulier mais pas seulement, dans les cas où le tag ne fonctionne pas normalement, n'est pas programmé correctement, ou est utilisé dans des conditions donnant lieu à des données de qualité dégradée. Dans ce cas, CLS procédera au traitement avancé Track & Loc dans la mesure du possible et sur la base du jeu de données existant.

### CLAUSE 1.3 – FACTURATION

Une première facture concernant les frais d'enregistrement sera envoyée en même temps que le contrat du service Track & Loc. La facture émise par CLS devra être payée par le client dans les 30 jours calendaires suivant son émission. Les frais d'enregistrement ne sont pas remboursables et doivent être payés avant tout traitement Track & Loc.

Une seconde et dernière facture sera envoyée au client quand le tag aura fini de transmettre ses données par Argos et que les données auront été traitées. Le montant facturé est celui du traitement complet.

Deux exceptions :

#### **Cas (1) : défaillance du tag**

Le service Track & Loc ne peut être appliqué si aucune donnée n'est reçue du tag ou si les données reçues sont corrompues au point qu'elles ne peuvent être décodées par le logiciel de décodage du constructeur. Dans ce cas, CLS ne pourra être tenue responsable pour la non-fourniture du service. Les frais d'enregistrement restent acquis mais aucun coût de service supplémentaire ne sera facturé au client.

#### **Cas (2) : détachement prématuré du tag**

Un tag est considéré comme détaché prématurément à partir du moment où il commence à émettre moins de 20 jours (inclus) après son déploiement. Dans ce cas, CLS fait l'acquisition des données par Argos et décode les données transmises par le tag, cependant CLS ne procédera pas immédiatement à un traitement avancé du tag. Les données brutes du tag sont d'abord envoyées au client pour examen, par e-mail avec accusé de réception.

Le client pourra alors :

**Cas (1)** : demander à CLS de procéder au traitement complet à partir du jeu de données existant ;

Ou,

**Cas (2)** : informer CLS qu'il ne souhaite pas aller plus loin dans le traitement du tag. Le client sera tenu d'informer CLS de son choix, par e-mail avec accusé de réception, dans les 30 jours calendaires suivant la réception de l'e-mail de CLS. Dans le cas (1), le client sera facturé le prix correspondant au traitement complet Track & Loc. Dans le cas (2), CLS appliquera le prix correspondant au détachement prématuré des tags et qui couvre les transmissions Argos, l'acquisition des données à partir de la base de données Argos et le décodage basique des données.

Par défaut, sans réponse du client dans les 30 jours suivant l'envoi de la notification par CLS, l'option cas (2) s'appliquera et le client sera facturé au prix du détachement prématuré du tag. ■

## SERVICE DEFINITION

Track & Loc service is provided by CLS. It is dedicated to the improvement of light-based geolocation obtained by electronic tags deployed on marine animals. The core of the service is the advanced processing of light-data with auxiliary information (such as the sea surface temperature) to improve geolocation. Two versions of the service are available:

**Track & Loc with Argos**: this service applies when the tag transmits its data through Argos. It covers Argos transmission costs, data retrieval from Argos database, advanced geolocation and delivery of the results to the client together with the raw data. This all-inclusive version of the service is specially suited to clients deploying pop-up tags on marine animals

**Retroactive Track & Loc** applies when Argos data acquisition is not used or has already been paid for. It includes advanced geolocation and delivery of the results to the client together with the raw data. This version of the service can be applied to data coming from internal tags, pop up tags that already transmitted their data or have been recovered at sea.

## CLAUSES APPLICABLE TO TRACK & LOC WITH ARGOS

### CLAUSE 1.1 – SUBSCRIBING TO THE SERVICE

Clients subscribing to the Track & Loc service with Argos need to have an approved Argos program in which the tag(s) will be registered. The clients will receive a contract together with an invoice for the registration fees. The contract will take effect after the signed contract is returned to CLS and the registration fees are paid.

### CLAUSE 1.2 – LIMITATIONS OF THE SERVICE

CLS cannot be held responsible for the quality of the raw data obtained from the tag due to reasons out of its control, specially but not only, in cases where the tag does not behave normally, is not properly programmed, or is used in conditions that yield degraded data. In this case, the Track & Loc service will be performed on a best effort basis.

### CLAUSE 1.3 – INVOICES

A first invoice regarding the registration fees is sent with the Track & Loc service contract. Invoice payment is due within 30 days of the issuing of the said invoice. This registration fee is non refundable and must be paid before any processing is performed. A second and final invoice is sent after the tag has transmitted its data and these have been processed. The full service is invoiced except in two cases:

#### **Case (1): Tag failure**

The Track & Loc service cannot be performed if no data is received from the tag or the data received are corrupted to the point that the information cannot be decoded by the manufacturer software. In that case, CLS cannot be held responsible for the non delivery of the service. The registration fees are due but no other service cost will be charged to the client.

#### **Case (2): Premature tag detachment**

Premature tag detachment is defined as when the tag starts to transmit less than 20 days after tag deployment. In this case, CLS retrieves and decodes the data transmitted by the tag but does not perform any advanced processing. The raw data are then sent to the client for examination, by e-mail with acknowledgement of receipt. The client can then either:

**Case (1)**: require CLS to perform the complete Track & Loc processing with the existing data set

or

**Case (2)**: inform CLS that no further processing is required.

Within one month from CLS e-mail reception, the client shall notify CLS (e-mail with acknowledgment of receipt) whether he requires CLS to further process the data or not. In Case (1) the client will be invoiced the full Track & Loc price. In Case (2) CLS will apply the premature tag detachment fee which covers Argos transmissions, data retrieval from Argos database and basic data decoding.

By default, without answer within the one month delay, case (2) option will apply and the client will be invoiced the premature tag detachment fee. ■